

Cahier de site n°2

Parc régional

de Sierra Espuña

Murcie - Espagne

Journées d'échanges d'expérience et de débats entre les partenaires européens du projet Interreg IIIB Medocc RECOFORME "Structuration de réseaux et d'actions de coopération sur la forêt méditerranéenne"

Murcie, 11 et 12 novembre 2004



Marseille, avril 2005

Conception : Jean BONNIER

Rédaction : Denys POULET

Association Internationale Forêts Méditerranéennes - www.aifm.org

Crédit photo :

Couverture : Fondo Gráfico de la Dirección General del Medio Natural de la Consejería de Medioambiente y Ordenación del Territorio de la Región de Murcia

Pages 13, 20, 31 et 34 : Fondo Gráfico de la Dirección General del Medio Natural de la Consejería de Medioambiente y Ordenación del Territorio de la Región de Murcia

Page 16 : Jorge SUAREZ (Generalitat Valenciana)

Carte page 24 : Región de Murcia - Dirección General del Medio Natural

Cahier de site n°2

Parc régional

de Sierra Espuña

Murcie - Espagne

Journées d'échanges d'expérience et de débats entre les partenaires européens du projet Interreg IIIB Medocc RECOFORME "Structuration de réseaux et d'actions de coopération sur la forêt méditerranéenne"

Murcie, 11 et 12 novembre 2004

Association Internationale Forêts Méditerranéennes
Marseille, avril 2005

AVERTISSEMENT

Vous avez en main le deuxième "Cahier de site" du projet RECOFORME "Structuration de réseaux et d'actions de coopération sur la forêt méditerranéenne" ; il a été réalisé à la suite du deuxième séminaire qui a eu lieu dans la Parc régional de Sierra Espuña (Murcie, Espagne) du 11 au 12 novembre 2004.

Ces "Cahiers" sont un élément majeur du projet car, autant chaque réalisation exécutée dans chaque site est fondamentale, autant c'est l'échange entre les différents acteurs qui justifie le projet RECOFORME.

Le premier Cahier a été consacré aux journées passées dans les Alpilles, en Provence (France) et, si vous ne l'avez pas reçu, vous pouvez vous le procurer soit sur le site du projet RECOFORME (www.recoforme.net), soit en version papier, en le demandant au Secrétariat de l'Association Internationale Forêts Méditerranéennes (www.aifm.org).

Avec les cahiers suivants (celui consacré au Parc national du Vésuve est en cours d'élaboration), nous comptons progressivement, non seulement rendre compte le plus fidèlement possible des informations recueillies et des débats qui ont eu lieu au cours des visites sur le terrain comme dans les séances de travail collectif, mais aussi, et surtout, capitaliser les savoirs (et les doutes).

En effet, les rencontres internationales ne sont pas rares, mais, soit elles sont le fait de personnes très fine-

ment spécialisées dans un domaine particulier (comme le sont les chercheurs par exemple), soit elles sont très protocolaires. Elles concernent de plus rarement des "acteurs du quotidien" et sont rarement capitalisées.

Grâce au programme Interreg IIIB Medocc, nous avons pu concevoir ce projet RECOFORME, à travers lequel les rencontres suivies, entre personnes et institutions impliquées dans des projets réels et concrets, nous permettent de construire ensemble une vision partagée des divers aspects de la gestion de nos forêts méditerranéennes.

Cela nous semble s'inscrire dans le droit fil des préoccupations des concepteurs des programmes Interreg.

Et, tout autant, cela enrichit la démarche (que nous voudrions faire partager par le plus grand nombre) de la constitution et l'élargissement du réseau des personnes concernées par les espaces naturels et forestiers méditerranéens.

Chaque pas que, tous, nous faisons en avant, nous permettra de mieux faire prendre en compte la forêt méditerranéenne dans les politiques publiques.

**Association Internationale
Forêts Méditerranéennes**

LE PROGRAMME INTERREG IIIB MEDOCC

LE PROGRAMME INTERREG IIIB MEDOCC

L'initiative communautaire Interreg III figure parmi les instruments de la politique régionale communautaire. Cette troisième phase intervient après le succès d'Interreg I (1989-1993) et d'Interreg II (1994-1999). Il est l'un des quatre programmes d'initiatives communautaires mis en place par la Commission européenne pour définir des solutions communes à des problématiques spécifiques.

Essentiellement destiné à favoriser un développement harmonieux, équilibré et durable du territoire européen sur la période 2000-2006, il préconise la formation de partenariats dépassant les frontières afin de favoriser un aménagement équilibré des territoires plurirégionaux.

Cette initiative communautaire s'articule autour de 3 volets :

- Volet A: la coopération transfrontalière: entre territoires contigus, y compris avec les frontières externes de l'Union européenne et certaines zones maritimes, afin de mettre en œuvre des stratégies communes de développement.
- Volet B: La coopération transnationale: entre autorités nationales, régionales et locales au sein de grands espaces géographiques prédéterminés par la Commission européenne et les Etats membres. Treize espaces ont été ainsi définis, parmi lesquels : l'Espace Atlantique, l'Espace Europe du nord ouest, Espace Europe du sud ouest, l'Espace Méditerranée Occidentale ou encore l'Espace Caraïbes.

- Volet C: La coopération interrégionale: entre acteurs regroupés en réseaux de plusieurs régions de l'Union européenne non contiguës impliquant des régions situées dans des pays tiers, notamment les 10 nouveaux Etats membres. Quatre espaces ont été ainsi définis : nord, sud, est et ouest.

La coopération menée dans le cadre d'Interreg III est régie par les principes suivants:

- La programmation : Les régions ou territoires souhaitant coopérer présentent à la Commission un "Programme d'Initiative Communautaire" (PIC) qui définit leur stratégie commune de développement et met en relief la valeur ajoutée de la coopération transfrontalière et transnationale des interventions envisagées. La programmation prend en compte les orientations générales des Fonds structurels et des politiques communautaires: création d'emploi, amélioration de la compétitivité, développement durable, respect de l'environnement, égalité des chances entre hommes et femmes, respect des règles communautaires de concurrence.
- Le partenariat : il se crée entre les autorités nationales, régionales et locales et les partenaires socio-économiques, et favorise l'émergence d'approches ascendantes ("bottom up") de développement. Une publicité transparente permet en outre la participation la plus large possible de la population et des acteurs publics et privés.
- La concertation: La mise en œuvre d'Interreg III doit se faire en cohérence et en coordination avec les autres instruments financiers concernés. Le FEDER prend en charge toutes les opé-

rations menées au sein de l'Union (d'autres instruments financiers de politique extérieure de la Communauté peuvent financer les interventions en dehors du territoire communautaire).

Le défi principal pour la nouvelle phase d'Interreg est donc d'exploiter les expériences positives de coopération menées dans le cadre des programmes actuels et de développer progressivement des structures destinées à étendre ce type de coopération à toute l'Union européenne et aux relations avec les pays voisins.

LES OBJECTIFS D'INTERREG IIIB MEDOCC ET LA TRANSNATIONALITE

Interreg III B Medocc s'inscrit dans le volet B de la programmation Interreg, à savoir la "coopération transnationale". Les États membres dotent le Volet B d'au moins 14% de leur allocation totale Interreg III. Le programme a pour objectif général d'accroître la compétitivité territoriale du sud de l'Europe pour en faire une zone d'intégration économique d'importance mondiale et d'accompagner le Processus de Barcelone pour contribuer à une plus grande intégration entre les régions européennes de l'espace Medocc et les Pays tiers du bassin méditerranéen.

Prenant en compte les priorités des politiques communautaires et les recommandations du "Schéma de Développement de l'Espace Communautaire" (SDEC), les domaines prioritaires de coopération retenus sont les suivants:

- Axe 1 : La structuration et l'intégration entre les deux rives de la Méditerranée.
- Axe 2 : Les stratégies de développement territorial et systèmes urbains, y compris de coopération entre villes ou entre zones urbaines et rurales, en faveur d'un développement durable polycentrique: réalisation d'études stratégiques, mise en réseaux de zones métropolitaines et de villes de taille moyenne, développement de la coopération entre instituts de planification territoriale et de recherche en aménagement.
- Axe 3 : Le développement de systèmes de transport efficaces et durables et l'amélioration de l'accès à la société de l'information: connexion des réseaux de transports secondaires aux réseaux (trans)nationaux (à l'exclusion de la construction d'autoroutes et de routes principales), promotion de l'utilisation des nouvelles technologies de l'information dans le secteur commercial, transferts de savoir-faire et de technologies entre administrations locales.
- Axe 4 : La promotion de l'environnement, la bonne gestion du patrimoine culturel et des ressources naturelles et notamment l'eau: dévelop-

pement du réseau écologique européen reliant les sites protégés, stratégies conjointes de gestion des risques dans les zones sujettes à des catastrophes naturelles (prévention des inondations et de la sécheresse), gestion concertée des eaux côtières. Le projet RECOFORME s'inscrit dans cet axe.

La coopération transnationale vise donc à promouvoir un plus haut degré d'intégration territoriale au sein de vastes groupements de régions européennes. Elle prévoit la réalisation de projets visant à un développement durable, harmonieux et équilibré. Ces projets doivent également contribuer à une meilleure intégration territoriale de l'espace Méditerranée Occidentale.

C'est donc par le biais de partenariats que cet objectif doit être atteint. L'appartenance à une même zone géographique et les ressemblances culturelles doivent permettre la mise en place d'une solidarité vouée à pallier les disparités économiques.

LE PROJET RECOFORME

"STRUCTURATION DE RESEAUX ET D'ACTIONS DE COOPERATION SUR LA FORET MÉDITERRANÉENNE"

LE PROJET RECOFORME

"STRUCTURATION DE RÉSEAUX ET D'ACTIONS DE COOPÉRATION SUR LA FORÊT MÉDITERRANÉENNE"

Le projet RECOFORME "Structuration de réseaux et d'actions de coopération sur la forêt méditerranéenne" se propose d'aborder l'ensemble des questions touchant aux espaces naturels et forestiers méditerranéens pour promouvoir une gestion durable des forêts et de l'environnement, et ainsi mieux les prendre en compte dans les politiques d'aménagement du territoire.

RECOFORME est un programme de coopération composé d'actions d'échanges sur des territoires pilotes qui s'appuie sur les travaux réalisés par ailleurs et notamment dans le cadre du programme communautaire Interreg II C Medocc "Problématique de la forêt méditerranéenne".

Chaque Région partenaire a proposé un site ayant une caractéristique dominante et des problèmes spécifiques à résoudre, au sujet desquels une réflexion commune sera bénéfique, tant pour la région en question que pour les techniciens des régions partenaires se déplaçant.

Ces échanges permettront de confronter les savoir-faire de chacun dans chaque situation particulière : en effet certaines équipes ont déjà résolu des problèmes techniques ou organisationnels que d'autres se posent encore.

Des partenaires (Parc national du Vésuve, Région Ombrie, Generalitat Valenciana, Région autonome de

Murcie, Direction générale des ressources forestières du Portugal, Agence publique du massif des Alpilles) ont choisi des territoires pilotes dans lesquels est engagée l'exécution d'un projet. Dans ces territoires, tous les aspects des espaces naturels et forestiers méditerranéens ont été pris en compte (aménagement du territoire, développement durable, sylviculture, défense contre les incendies, pastoralisme, ouverture et fréquentation du public...).

Le succès de telles opérations dépend de la manière dont ont été repérés, et sont mis en place, gérés et suivis, les accords de coopération et leur exécution. La collecte et la diffusion des informations, l'organisation des échanges et des déplacements croisés, la capitalisation des acquis, l'évaluation... nécessitent un opérateur unique. L'Association Internationale Forêts Méditerranéennes joue ce rôle : elle coordonne et organise ces échanges et en proposera une synthèse.

LES PARTENAIRES

Le Parc national du Vésuve (Chef de file du projet)

Le 5 juin 1995 naissait officiellement le Parc national du Vésuve, pour protéger le seul complexe volcanique continental encore actif en Europe.

Les buts du Parc sont :

- la conservation de la faune, de la flore et des structures géomorphologiques présentes;
- l'application de modèles de gestion et de pré-

- servation de la nature;
- l'encouragement d'activités éducatives, récréatives et de recherche durable;
- la reconstitution et la défense des équilibres hydrauliques et hydrogéologiques;
- la mise en valeur d'activités culturelles, agricoles et artisanales traditionnelles.

La Région Ombrie

La surface forestière de l'Ombrie (Italie centrale) est d'environ 300 000 ha et couvre le 35,6% de la surface du territoire régional (environ 845 000 ha). Les forêts aménagées en taillis représentent le 85% de la surface forestière totale. Les forêts en propriété privée représentent le 72% de la surface forestière totale.

La Région Ombrie a depuis toujours mené des activités de gestion et de valorisation de son patrimoine forestier. Ces actions, avec le transfert des compétences forestières aux administrations régionales, sont devenus les objectifs-guides de la politique forestière régionale. En Ombrie, l'administration régionale exerce des fonctions de programmation et d'orientation générale, et développe des activités liées à la connaissance des forêts, tandis que les fonctions administratives sont déléguées aux Communautés Montagnardes (associations de communes) et les fonctions de contrôle au Corps Forestier de l'Etat.

La Generalitat Valenciana

La Generalitat Valenciana, ensemble d'institutions du gouvernement de la Communauté Autonome de Valence (Espagne), participe au projet à travers son Département "Territoire et Logement" (Conselleria de Territori i Habitatge), responsable de l'aménagement et la planification du territoire, de l'environnement, ainsi que de la gestion du sol et du logement. La gestion des espaces forestiers, et notamment la prévention des feux de forêt, est un aspect fondamental de la politique environnementale de la Generalitat Valenciana.

La Région autonome de Murcie

La région de Murcie, située au sud-est de l'Espagne, présente une grande diversité biologique. Sa surface protégée (6% du territoire régional) est répartie à ce jour entre des Parcs régionaux, les Paysages protégés et les Réserves naturelles (4%). Elle a considérablement augmenté avec la déclaration de 22 ZPS (Zones de protection spéciales – Directive Oiseaux) et 50 SIC (Sites d'intérêt communautaire – Directive Habitats).

Ses espaces forestiers, appartenants à 68 % à des propriétaires privés, sont considérés comme faisant partie des plus singuliers du continent européen, avec un grand nombre d'espèces endémiques ibéro-africaines qui coexistent avec ceux proprement ibériens (au total plus de 2000 espèces végétales). Dans ce contexte, l'activité forestière est centrée fondamentalement dans les "comarcas" de l'intérieur (zones pilotes du projet). Son importance économique est faible, mais essentielle comme source de revenu pour les populations de zones de montagne, et comme outil de gestion et de conservation des ressources naturelles.

Dans la région de Murcie, le projet RECOFORME est géré par la Direction générale du milieu naturel, de la "Consejería de Medio Ambiente y Ordenación del Territorio," qui, entre autres, a des compétences en matière de préservation et de conservation du patrimoine naturel ainsi que de la diversité biologique. Son service d'aménagement et de gestion des ressources naturelles (Service de Ordenación y Gestión de los Recursos Naturales) à les compétences suivantes :

- Gestion intégrée du territoire par rapport aux aspects de conservation et de développement durable des ressources naturelles.
- Elaboration, exécution et suivi de projets forestiers dans les territoires dont il a la charge.
- Préservation et gestion des forêts (y compris celles "d'utilité publique").
- Développement et mise en place de la stratégie forestière régionale et de la planification forestière.
- Adaptation et autorisation de prélèvement durable en ressources forestières.

La Direction générale des ressources forestières du Portugal

L'objectif de Direction générale des ressources forestières du Portugal est de promouvoir le développement durable des ressources forestières et des espaces associés, ainsi que des ressources cynégétiques et aquacoles, à travers la connaissance de leurs évolutions et de leurs usages. Dans le but de garantir leur protection, conservation et gestion, elle promeut les équilibres intersectoriels et la responsabilisation des différents acteurs ainsi qu'une organisation adéquate des espaces forestiers.

L'Agence publique du massif des Alpilles

Les 16 communes des Alpilles se sont regroupées

avec le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Conseil général des Bouches-du-Rhône, en un syndicat mixte : l'Agence publique du massif des Alpilles.

Créée en 1996, l'Agence s'est donnée pour mission la protection, la gestion et la mise en valeur des Alpilles. Elle est à l'origine de la Directive "Paysage" Alpilles, des projets de mise en défense de la forêt contre les incendies, de la restauration des terrains incendiés, et aujourd'hui du Parc naturel régional des Alpilles.

L'entité géographique des Alpilles a donc su créer une organisation forte et cohérente du territoire, capable de répondre à la problématique du site : des communes rurales à l'identité forte, dotées du plus grand massif forestier du département régulièrement menacé par les incendies, encadrées par des grandes villes et soumises aux enjeux du développement de l'économie touristique, dans un bassin agricole, rural et vivant.

L'Association Internationale Forêts Méditerranéennes (Coordinateur technique du projet)

L'AIFM, créée en 1996, s'est donnée pour but de faciliter les échanges de connaissances, d'expériences ou de conceptions au sujet des forêts méditerranéennes entre toutes les personnes concernées, et en particulier dans les pays à climat méditerranéen.

L'objectif de ces échanges est d'aider à la résolution des problèmes rencontrés dans la gestion et l'utilisation des espaces naturels et forestiers méditerranéens, et de permettre une réflexion commune pour mieux valoriser ces espaces dans les politiques d'aménagement et de développement.

Pour cela, l'AIFM dispose d'un réseau d'environ 3 000 membres couvrant l'ensemble des pays du bassin méditerranéen, composé de personnes, d'associations et d'organismes nationaux et internationaux représentatifs de différents milieux : élus, sylviculteurs, environnementalistes, universitaires (de toutes disciplines), sécurité civile...

**SYNTHESE DES JOURNEES D'ECHANGES
D'EXPERIENCE ET DE DEBATS ENTRE LES PARTENAIRES
EUROPEENS DU PROJET SUR LE THEME :
GESTION FORESTIERE DURABLE POUR LA DIVERSITE
BIOLOGIQUE DANS LE PARC REGIONAL DE SIERRA ESPUÑA
ET LES AIRES PROTEGEES DU CENTRE DE MURCIE :
ETABLISSEMENT DE MODELES DYNAMIQUES D'AMENAGEMENT
LOCAL DES ESPACES NATURELS PUBLICS**

**MURCIE ET PARC REGIONAL DE SIERRA ESPUÑA (ESPAGNE)
JEUDI 11 ET VENDREDI 12 NOVEMBRE 2004**

**PRESENTATION DU SITE PILOTE
DU PARC REGIONAL DE SIERRA
ESPUÑA**

**Le contexte général des forêts
de Murcie**

Les compétences des administrations

En matière d'espaces naturels, l'Etat, entre autres, élabore les plans environnementaux généraux, est chargé des suivis statistiques et des programmes d'amélioration génétique.

Les régions sont chargées de gérer leurs forêts et celles d'utilité publique, et sont habilitées à déclarer les forêts "d'utilité publique" ou "de protection contre l'érosion". Elles réglementent l'exploitation forestière et donnent des instructions pour l'élaboration des plans de gestion durable. Elles sont responsables de la conservation de la biodiversité, du suivi de la santé, de la prévention des maladies, et de la lutte contre les incendies.

Il y a peu de délégations de compétences aux municipalités. Les administrations locales gèrent les forêts qui ne sont pas d'utilité publique.

Le contexte socio-économique

La population est concentrée sur le littoral.

La forêt représente 43 % de la surface régionale. 32 %

sont publiques (66 % municipales, 34 % régionales), et 68 % privées (dont 3 % sous tutelle administrative de la Région).

L'activité économique régionale est tertiaire à 60 %. Les revenus des activités agricoles proviennent à environ 70 % de l'agriculture, 30 % de l'élevage et 0,1 % de la forêt.

Le secteur forestier est la principale source de développement dans les zones de montagne. Il génère cependant des biens et services à faible valeur commerciale. La capacité productive est de plus limitée et très inférieure à la demande.

Le contexte forestier

La destruction des habitats menace la survie de la flore et de la faune forestière. Il est alors indispensable de réaliser des travaux sylvicoles qui garantissent le développement, la santé, la diversité de structure, la diversité spécifique des forêts, et la prévention des incendies.

L'intensité des processus érosifs et l'avancée de la désertification constituent la plus grande menace pour les forêts de Murcie.

Ces dernières années, les dommages causés par les maladies et ravageurs forestiers se sont aggravés, notamment ceux causés par la chenille processionnaire du pin et les insectes perforateurs.

La propriété privée rend difficile l'application des politiques publiques de conservation et de gestion forestière.

Les outils de gestion de l'environnement

Le réseau des aires protégées

Le réseau d'aires protégées est constitué d'espaces naturels protégés (déterminés au niveau national) et de zones Natura 2000 (déterminées au niveau communautaire).

Les espaces naturels représentent 23 % de la surface de la région de Murcie. Il y a un contraste entre le littoral où la pression démographique est forte, et l'arrière-pays. Malgré des objectifs différents dans chaque zone, une gestion cohérente est nécessaire et ainsi il faut établir un cadre général.

Pour cela une planification en phases successives a été mise en place allant de plans généraux vers des plans plus concrets sur un territoire précis. Chaque niveau supérieur de planification complète les niveaux inférieurs, et chaque niveau inférieur concrétise les objectifs établis dans les plans plus généraux. Cela permet une cohérence du système et l'optimisation des ressources.

Le Plan de Ordenación de Recursos Naturales (PORN) : Plan d'aménagement des ressources naturelles et le Plan Rector de Uso y Gestión (PRUG) : Plan directeur d'utilisation et de gestion

La politique nationale sur la stratégie de conservation de la biodiversité et de la forêt conduit à l'élaboration de Plans d'aménagement des ressources naturelles (PORN).

Le PORN est un instrument récent et obligatoire. Il prévaut sur les autres documents d'aménagement (notamment d'urbanisme).

A partir du PORN, pour les espaces naturels protégés, on établit un Plan directeur d'utilisation et de gestion (PRUG) ; pour les zones Natura 2000 on établit un Plan de gestion.

Le PRUG a pour objectif de consolider la protection à travers des normes mises en place et la gestion. Il s'agit de gérer les ressources des espaces naturels protégés pour rendre possible l'harmonisation de la conservation de l'environnement avec les activités socio-économiques.

La stratégie forestière de la région de Murcie

La stratégie forestière est basée sur les principes suivants :

- Le maintien de la biodiversité, de la productivité, de la capacité de régénération, et des différentes fonctions.
- La multifonctionnalité écologique, économique, sociale et culturelle.
- La conservation des ressources génétiques, des espèces et des écotones à travers la diversité des systèmes forestiers, des habitats et des paysages.

Les objectifs de cette stratégie sont de favoriser la coopération entre les différents secteurs et administrations ; d'intégrer la biodiversité dans les politiques sectorielles et transversales ; de créer des mécanismes de gestion des ressources naturelles et de favoriser la recherche, la connaissance et la formation en matière de biodiversité.

Ainsi les objectifs spécifiques qui en découlent sont :

- L'établissement de mécanismes précis pour améliorer la gestion.
- La planification des activités de gestion proche de l'environnement.
- La conservation, la restauration et l'amélioration des potentialités de l'environnement.
- La défense de la forêt (santé, incendies).
- L'appui et l'incitation des propriétaires privés à la gestion.
- Le développement des activités d'information, de vulgarisation et d'éducation à l'environnement.
- Le développement de la recherche forestière.

Présentation du Parc régional de Sierra Espuña

Le contexte administratif du Parc régional de Sierra Espuña

Le Plan d'aménagement des ressources naturelles (PORN)

Le Plan d'aménagement des ressources naturelles (PORN) de Sierra Espuña a été approuvé en 1995.

Le Plan directeur d'utilisation et de gestion (PRUG)

Le PRUG est conçu pour 6 ans. Il établit un zonage

dans le parc : zone d'utilisation du public pour canaliser les visiteurs, zone de conservation prioritaire, zones de conservation compatible avec une exploitation du milieu.

Dans le cadre du PRUG, les plans et programmes suivants sont en cours d'élaboration :

- Plan de fréquentation du public.
- Plan de recherche.
- Plan de conservation et de restauration du patrimoine naturel.
- Plan de collaboration avec les propriétés privées.
- Programme de communication sur l'environnement.
- Programme d'évaluation et de suivi de la gestion.
- Plan de conservation et de restauration du patrimoine culturel.

Ce PRUG n'a pas encore été approuvé par la Communauté autonome de Murcie.

Le Plan d'aménagement forestier (PSF : Plan sectorial d'ordenación forestal)

Le Plan d'aménagement forestier (PSF) détermine les zones suivantes :

- Unité de conservation et de protection de zones d'intérêt écologique et paysager incompatibles avec la gestion forestière.

- Unité de régénération et de restauration des garrigues et des forêts basses de chênes verts.
- Unité à usage récréatif : aménagement des zones de loisirs "concentrées", création de zones d'atténuation des impacts.
- Unité de protection : amélioration des massifs vers une formation à caractère irrégulier augmentant leur stabilité et leur biodiversité.
- Unité à potentialité productive : gestion forestière dans un objectif de rentabilité économique.
- Ripisylves : conservation et régénération des associations végétales des ripisylves.

La fréquentation du public

L'usage des espaces naturels a changé. L'exploitation du milieu a diminué depuis 120 ans. L'augmentation du nombre de visiteurs a conduit, par contre, à la mise en place d'infrastructures spécifiques.

Les demandes d'activités de nature engendrent parfois des conflits avec les actions de la conservation. Le plan d'accueil du public a pour objectif de les réduire et comprend :

- La conception et l'aménagement des équipements et infrastructures pour l'interprétation, l'information et l'éducation à l'environnement.
- La définition et la réglementation des usages en relation avec les activités touristiques, dans le cadre du PORN.
- Des propositions d'opportunités socio-économiques pour les riverains du parc.



Vue aérienne du Parc régional de Sierra Espuña

Les objectifs de l'aménagement forestier

Le traitement des peuplements forestiers permettant d'atteindre les objectifs affichés doit être durable et assurer à tout moment la protection souhaitée, limiter l'érosion, mais aussi ne pas altérer les paysages. Le peuplement considéré comme optimum pour répondre aux différentes fonctions du Parc régional de Sierra Espuña doit être multispécifique et de structure irrégulière.

En fonction des caractéristiques de l'essence principale et de l'état du peuplement, le choix a été fait d'une structure irrégulière par bouquets (groupes d'arbres de dimension et d'âges voisins). Le but de l'aménagement forestier est de passer d'un massif homogène et régulier à un massif non équienne de structure irrégulière. Cela implique l'ouverture de clairières et des coupes de régénération. L'impact visuel du travail en serait moindre. La surface de travail sera de 0,5 ha. 54 % du parc est composé de forêts de réserve où seules des coupes d'amélioration seront réalisés.

Le Plan général est à la base de toute la planification des actions dans le parc. Il suit les directives du PORN. Il établit que le Plan d'aménagement forestier (PSF) est l'outil de la planification et de la gestion des ressources forestières. Les directives du PRUG sont suivies dans la Planification annuelle. Dans certains Sites d'intérêt communautaire (LIC) du parc, les interventions incompatibles avec les objectifs de conservation peuvent être empêchées ou aménagées.

La planification prend en compte le plan de suivi écologique pour qu'il n'y ait pas d'impacts négatifs sur la faune protégée, en particulier sur les espèces des ZPS (Zones de protection spéciale, Directive Oiseaux — ZEP). Les plantes protégées sont localisées pour qu'elles ne soient pas les endommagées lors des travaux sylvicoles. Les travaux forestiers sont adaptés dans les forêts particulières ou dans les ripisylves. 20 % des forêts évolueront sans interventions sylvicoles.

On suppose que la réduction des actions pourra augmenter la diversité spécifique. L'inventaire forestier permettra de suivre les variations écologiques en fonction des traitements sylvicoles.

Les expériences pilotes dans le Parc régional de Sierra Espuña

Les thèmes et objectifs du site pilote

Le thème du site pilote de la Communauté autonome de Murcie est "la gestion forestière durable pour la

diversité biologique dans le Parc régional de Sierra Espuña et les aires protégées du centre de Murcie : établissement de modèles dynamiques d'aménagement local des espaces naturels publics".

Les objectifs des expérimentations dans ce site pilote sont de :

- Etablir dans les aires protégées publiques des modèles de gestion durable (et notamment économiquement rentable).
- Analyser la rentabilité économique et environnementale des investissements publics.
- Faire de la gestion forestière le principal outil de la gestion intégrée du parc.
- Définir les modèles de gestion forestière en fonction des résultats du suivi des parcelles pilotes.
- Utiliser la biodiversité comme objectif principal de la gestion forestière dans les aires protégées.
- Permettre que l'activité forestière soit une source de revenu pour les populations rurales limitrophes. La participation des communautés locales à l'élaboration des plans d'aménagement et projets de développement durable est essentielle. La notion de durabilité implique la prise en compte des aspects économique, sociaux et environnementaux.
- Etablir dans les zones protégées publiques des modèles de gestion applicables dans les propriétés privées, et diffuser une culture forestière adaptée.
- Promouvoir les modèles de prévention des incendies et le développement des maladies.
- Evaluer l'influence du pastoralisme dans le fonctionnement forestier.
- Faire de la gestion forestière un point d'intérêt de l'éducation à l'environnement.
- Favoriser l'échange de connaissances au niveau régional, national et méditerranéen.

Le suivi des zones truffières

Le potentiel mycologique de la zone truffière est étudié en collaboration avec le Ministère régional de l'environnement dans le but de réaliser un inventaire et envisager éventuellement une exploitation.

L'intérêt pour la truffe pour le Parc régional de Sierra Espuña n'est pas économique, mais de conserver les populations.

Il est souhaité que soit saisie l'occasion d'une nouvelle sylviculture pour favoriser le développement des truffes.

Le suivi des insectes et des maladies

La grande sécheresse de 1996 a favorisé le développement d'insectes perforateurs. Leurs dommages sont suivis.

La biomasse moyenne individuelle des scarabées est utilisée comme indicateur de la qualité forestière. Le poids moyen des insectes est en relation directe avec les ressources qui leur sont disponibles (elles sont plus importantes dans les forêts matures que dans les forêts jeunes).

Un contrôle intégré des ravageurs et maladies est réalisé. Les principaux sont les perforateurs (*Tomicus destruens*, *Orthotomicus erosus*), la chenille processionnaire (*Thaumetopoea pityocampa*) et la brûlure des pousses du pin d'Alep (soflamado dû à un champignon défoliateur : *Sirococcus conigenus*).

Le suivi cartographique permet de raisonner les traitements et d'éviter qu'ils soient systématiques, et ainsi d'en diminuer le coût. Les interventions peuvent être chimiques ou mécaniques (les arbres morts sont enlevés pour limiter le développement des insectes perforateurs).

Le Parc régional de Sierra Espuña sert de référence sur les perforateurs pour comparer avec le reste de Murcie.

Le suivi des indicateurs de la santé des forêts est inspiré de ce qui se fait en Pologne.

Le suivi des vertébrés

Le PRUG établit un Plan de recherche dont les objectifs sont d'évaluer les composantes de l'environnement, ses interactions, et d'établir des méthodes de suivi des espèces. Cette connaissance est importante pour intégrer les actions de conservation de la faune dans la gestion du parc.

La mise en place des objectifs du plan de recherche à travers le développement du Programme de suivi biologique (2001-2004) ont eu des résultats sur le suivi des rapaces, des carnivores et des chiroptères.

Il est envisagé de conduire des projets intégrant les travaux de recherche et ceux de la gestion forestière. Le but est de prendre en compte les critères de conservation (zones de nidification, terriers...) dans l'aménagement, mais aussi de faire en sorte que les interventions sylvicoles aient un impact positif sur la biodiversité, l'abondance, et les comportements de la faune.

La réglementation des activités et des accès, la signalisation, les campagnes d'information au sujet des chauve-souris et des amphibiens... sont des actions qui

vont être menées à l'attention du public. Des projets de modification de lignes électriques (pour la protection des rapaces), pour limiter la mortalité liée aux routes, pour la conservation des mares (amphibiens) et des refuges pour les chauves-souris... sont en cours. Des recherches sur les rongeurs et la gestion des forêts du parc sont en préparation.

La stratégie de communication

Peu de communications sont mises en œuvre car les questions à transmettre sont complexes et les moyens réduits. La presse donne peu d'importance à la gestion de la forêt.

Les gestionnaires croient de plus en plus qu'il faut communiquer, et la société est de plus en plus sensible à l'environnement.

La communication vers la société sur la gestion peut passer par l'écocertification ou le protocole de Kyoto.

La certification forestière

Le Parc régional de Sierra Espuña souhaite à propos de la certification forestière :

- Analyser sa pertinence dans les espaces forestiers à haute valeur écologique et sociale.
- Permettre la mise en place d'un système de gestion forestière durable.
- Analyser la viabilité technique, économique et commerciale d'un label sur le bois.

Un système de gestion forestière durable (GFS : Gestión forestal sostenible) intégré doit préalablement être mis en place avant de certifier la gestion du parc (qu'elle soit PEFC : Programme de reconnaissance des certifications forestières ou FSC : Conseil international de gestion forestière). Le système de gestion forestière durable doit corriger les déficiences et les non conformités détectées et assurer la normalisation de la gestion en adaptant les documents techniques.

Dans ce cadre, les engagements suivants ont été pris :

- Que le plan technique de chasse soit en conformité avec le PORN (dans un délai de 5 ans).
- Être en conformité avec les standards de FSC (d'ici 15 ans).
- Ne pas faire des activités ouvertement contraires aux standards de FSC dans les autres zones forestières appartenant à la région ou gérées par le parc hors du parc.
- Améliorer continuellement la sécurité du travail.

Un préaudit a été conduit pour savoir à quoi sert la certification. Il en ressort qu'il est utile pour la communication vers l'extérieur. L'objectif n'est pas l'augmen-

tation du prix du bois, mais de montrer à la société que la gestion du parc est de qualité.

REFLEXIONS ET ECHANGES D'EXPERIENCE AUTOUR DU THEME "GESTION FORESTIERE DURABLE POUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE DANS LE PARC REGIONAL DE SIERRA ESPUÑA ET LES AIRES PROTEGEES DU CENTRE DE MURCIE : ETABLISSEMENT DE MODELES DYNAMIQUES D'AMENAGEMENT LOCAL DES ESPACES NATURELS PUBLICS.

La certification forestière

L'attention a été attirée sur le fait que la certification forestière est un système normalement destiné à valoriser les biens et services marchands. Ce système est donc principalement envisagé à Sierra Espuña comme un moyen d'évaluation et de communication sur la gestion durable.

En effet elle fournit des indicateurs mieux compris par le public. Il ne s'agit pas d'une certification pour augmenter le prix du bois. Il est fait le pari que la société comprendra par le biais de la certification qu'est accompli un travail de qualité.

Certains intervenants ont rappelé qu'il existe d'autres labels pour certifier les espaces et qu'il serait peut-être plus judicieux d'utiliser des outils existants mieux adaptés aux objectifs recherchés.

La Méditerranée est anthropisée, le paysage et la culture sont plus importants que la production ligneuse, et la vision des méditerranéens de leurs espaces forestiers est différente de celle des autres pays européens. De plus les bois méditerranéens ne vont pas envahir les marchés. C'est pourquoi les certifications (PEFC, FSC) ne sont pas adaptées aux particularités méditerranéennes. Il a été souligné qu'il manque un concept plus intégrateur et plus large, et qu'il serait nécessaire de mieux faire reconnaître la vision méditerranéenne.

Il a été rappelé que la sylviculture environnementale est plus onéreuse que la sylviculture traditionnelle, et que la certification est plus facile dans les forêts publiques que dans les forêts privées. La demande en bois est faible, et il est loin d'être sûr que les consommateurs seraient prêts à payer plus cher du bois certifié.



Pin d'Alep

Les priorités de la gestion forestière

Certains intervenants pensent qu'il ne faut pas se perdre dans la gestion de la biodiversité. Il faut d'abord protéger la forêt contre l'érosion et les incendies, ce qui devrait être la mission première du parc. De plus des travaux sylvicoles sont nécessaires dans les peuplements denses, sinon ceux-ci vont s'affaiblir et au premier accident climatique, il risque d'y avoir des chutes d'arbres.

Il a été répondu que le territoire doit être abordé avec une vision intégratrice. La politique forestière méditerranéenne ne doit pas être sectorielle. Il ne s'agit pas seulement de protéger le territoire, mais le patrimoine. Jusqu'à présent, la tendance a été de répéter des scénarios basés uniquement sur une approche forestière.

Les aires protégées comme référence pour le reste du territoire ?

Il a été souligné le caractère exceptionnel des territoires concernés par le projet RECOFORME et qu'on n'est pas en situation de conduire les mêmes politiques

indifféremment à travers tous les territoires. Peut-on se contenter de sélectionner des territoires, y concentrer nos actions, et laisser de côté le reste ; ou bien peut-on considérer que ces lieux sont des modèles pour développer le reste des territoires ?

Il est considéré, notamment pour rentabiliser l'argent public, qu'une aire protégée doit être une référence pour le reste du territoire, un laboratoire de modèles de nouvelle gestion forestière adaptés aux forêts méditerranéennes. Le but n'est pas de faire uniquement une merveille dans le Parc régional de Sierra Espuña, mais de tester pour pouvoir appliquer ensuite ailleurs.

Il se pose la question du transfert de ces modèles. La vision de l'aménagement d'un massif forestier géré par un organisme public pourrait être proposée aux gestionnaires privés. On doit évaluer si les démonstrations peuvent s'appliquer dans d'autres territoires. Il est rappelé qu'il est difficile de convaincre les propriétaires qui n'exploitent pas leur forêt, d'entreprendre une gestion durable s'ils ne peuvent pas gagner d'argent.

Le Parc national du Vésuve a également pour objectif de disséminer des techniques nouvelles comme celles du génie biologique.

un problème de statut. L'avantage est de pouvoir choisir les personnes employées. L'inconvénient est que ce ne sont pas des emplois permanents et que la continuité n'est pas toujours assurée.

Quel est le rôle des élus dans le Parc régional de Sierra Espuña ? L'objectif serait que les techniciens mobilisent leurs élus pour transmettre l'information. Mais les élus sont loin des préoccupations de la protection de la nature et de la gestion forestière. La conservation de la forêt est souvent perçue comme empêchant le développement local, et pas comme une opportunité.

La question de la protection contre les incendies a préoccupé un grand nombre de participants, mais n'a pas pu ni être présentée, ni discutée faute de temps.

Commentaires et points divers soulevés par les partenaires

La prise en compte des aspects environnementaux dans la gestion forestière, tout comme l'approche pluridisciplinaire ancrée dans le territoire, a été bien perçue par la majorité des participants. Les études des liens entre la sylviculture et la biodiversité (vertébrés, invertébrés...) intéressent la plupart des partenaires gestionnaires.

Les efforts de communication ont été soulignés. La façon dont les techniciens considèrent la communication est primordiale.

Il est rappelé que le succès de la gestion d'un territoire est basé sur trois axes fondamentaux : la planification, l'équipe et les acteurs (propriétaires, élus...).

L'équipe est composée de techniciens et de nombreux sous-traitants. Ce modèle est peu courant. Les motivations du personnel sont liées aux incitations parmi lesquelles il y a leur statut. Un parc sans autonomie financière ne peut pas toujours faire face à certains problèmes. La condition nécessaire à l'autonomie est alors de trouver des nouvelles sources de revenu. Cela pose la question de la motivation du personnel pour être actif à ce sujet si leur statut est précaire.

L'entretien, l'éducation à l'environnement et la communication sont sous-traités. Cela pose effectivement

COMPTE RENDU DE LA VISITE DU SITE PILOTE DE LA REGION AUTONOME DE MURCIE : LE PARC REGIONAL DE SIERRA ESPUÑA

PARC REGIONAL DE SIERRA ESPUÑA, MURCIE (ESPAGNE)
JEUDI 11 NOVEMBRE 2004

PRESENTATION GENERALE DU PARC REGIONAL DE SIERRA ESPUÑA

Juan de Dios Cabezas (Region autonome de Murcie)

Historique des espaces protégés de Murcie et de la Sierra Espuña

Les espaces naturels protégés de la Communauté autonome de Murcie sont : Sierra de la Pila, Sierra de El Carche, Sierra Espuña, Calblanque - forêt des Cenizas y Peña del Águila, Sierras de El Valle y Carrascoy, Cabo Cope – Calnegre, Salinas y arenales de San Pedro del Pinatar.

En 1917, la Sierra Espuña est intégrée dans le dispositif des parcs institué par la loi de 1916. Elle est déclarée "site naturel d'intérêt national" en 1931. Le Parc naturel de Sierra Espuña est créé en 1978. L'entité "Parc régional" de Sierra Espuña est créée en 1992.

Les sites d'intérêts communautaires (LIC : Lugar de importancia comunitaria) du Parc régional de Sierra Espuña sont composés de 12 habitats d'intérêt communautaire (Hábitats de interés comunitario) et de 3 habitats d'intérêt prioritaire (Hábitats de interés prioritario). Il existe une réserve de chasse (depuis 1973) et le paysage protégé de Los Barrancos de Gebas.

Voici quelques dates clefs de la restauration forestière dans la Sierra Espuña au 19^e siècle :

- 1879 : grande inondation.
- 1881 : premières plantations "timides" (28 ha seulement).

- 1885 : congrès de Murcie contre les inondations, constitution de la commission de replantation du bassin versant dont fait notamment parti Ricardo Codorniú.
- 1888 : début des travaux forestiers et de génie civil.

Cadre administratif

Plan de Ordenación de Recursos Naturales (PORN) : Plan d'aménagement des ressources naturelles

Le Plan d'aménagement des ressources naturelles (PORN) de Sierra Espuña a été approuvé en 1995. Ce fut le premier de Murcie.

Le parc est composé de plusieurs zones pour le PORN :

- Les zones de conservation compatible : maintien, promotion et amélioration du paysage forestier.
- Les zones d'utilisation publique extensive.
- Les zones d'utilisation publique intensive.
- Les zones de conservation prioritaire ayant un objectif de conservation et d'amélioration du milieu.

Plan Rector de Uso y Gestión (PRUG) : Plan directeur de gestion

Dans le cadre du Plan directeur de gestion (PRUG),

les plans et programmes suivants sont en cours d'élaboration :

- Plan de fréquentation du public.
- Plan de recherche.
- Plan de conservation et de restauration du patrimoine naturel.
- Plan de collaboration avec les propriétés privées.
- Programme de communication sur l'environnement.
- Programme d'évaluation et de suivi de la gestion.
- Plan de conservation et de restauration du patrimoine culturel.

Ce PRUG n'a pas encore été approuvé par la Communauté autonome de Murcie.

Plan sectorial forestal (PSF) : Plan d'aménagement forestier

Le Plan d'aménagement forestier (PSF) détermine les zones suivantes :

- Unité de conservation et de protection de zones d'intérêt écologique et paysager incompatibles avec la gestion forestière.

- Unité de régénération et de restauration des garrigues et des forêts basses de chênes verts.
- Unité d'usage récréatif : aménagement des zones de loisirs "concentrées", création de zones d'atténuation des impacts.
- Unité de protection : amélioration des massifs vers une formation à caractère irrégulier augmentant la stabilité et la biodiversité.
- Unité à potentialité productive : gestion forestière dans un objectif de rentabilité économique.
- Ripisylves : conservation et régénération des associations végétales des ripisylves.

Les principaux projets en court

Les principaux projets en court sont :

- La mise aux normes des zones d'accueil et des infrastructures accueillant le public.
- L'aménagement des pistes forestières et des équipements de défense contre les incendies.
- Le traitement de contrôle des maladies et ravageurs forestiers.
- Les activités sylvicoles d'amélioration des peuplements forestiers.
- Le programme de nettoyage et d'entretien du parc.



Centre d'information Ricardo Cordoniu - Parc régional de Sierra Espuña

- Le suivi écologique de la flore protégée et des maladies en relation avec les travaux sylvicoles.

La participation des acteurs à la gestion du parc

Un Comité de direction (*Junta rectora*), structure participative, est composé des représentants des municipalités concernées, des services techniques, des propriétaires privés, de l'Université de Murcie, des associations environnementales, des organisations agricoles et du directeur du parc.

Juan de Dios Cabezas est le directeur *conservador*. La responsable de l'aménagement est Francisca Baraza Martínez.

Quelques caractéristiques écologiques du Parc régional de Sierra Espuña

Beaucoup de pins d'Alep ont été plantés, mais également des pins Laricio et des pins maritimes. 30 % des espèces végétales existantes dans la région sont présentes dans le parc.

Des rapaces, comme l'aigle royal remplissent les critères des zones de protection spéciale (ZPS — ZEPa, Directive oiseaux). Le Grand duc d'Europe (*Búho real*, *Bubo bubo*) y est présent. On trouve également une sous-espèce endémique d'écureuil et de sanglier. Le Mouflon à manchettes (*Arruí*, *Ammotragus lervia*) est également présent.

Le cadre socio-économique et culturel de l'environnement

La croissance démographique est négative depuis les années 50. La densité dans la zone du parc est de 3 hab/km².

Les activités agricoles et d'élevage sont traditionnelles. On constate cependant une augmentation du nombre de personnes qui travaillent dans le secteur industriel des centres urbains proches (Totana, Alhama de Murcia, et Mula).

Le patrimoine culturel : les puits de neige

Les puits de neige (glacières) sont les éléments les

plus emblématiques du parc. La neige est compactée sous une hutte. On en extrait de la glace après l'hiver, qui peut être conservée longtemps sous cet abri.

L'utilisation du parc par le public

Il y a 120 ans, il y avait une forte pression sur le milieu. Maintenant, elle a diminué mais l'augmentation des visiteurs demande la mise en place d'infrastructures spécifiques. L'usage des espaces naturels a changé avec une plus grande demande d'activités de nature, qui engendre parfois des conflits avec des actions de conservation.

Les zones aménagées pour accueillir le public sont La Perdiz, Las Alquerias, Huerta Espuña-Fuente del Hilo y la Santa de Torana. Les services et activités proposés aux visiteurs sont des zones récréatives, des zones de camping, des refuges forestiers, des maisons forestières, des équipements éducatifs, des miradors d'observation et des sentiers de découverte.

Tourisme et perspectives : plan de dynamisation et système de qualité

Il existe actuellement 3 projets pour améliorer le tourisme dans le parc et dans ses alentours :

- Un projet dans le cadre du programme Interreg II "Parcs, environnement et nature" dont le but est de planifier et renforcer un tourisme durable dans le parc régional et correspondant aux centres d'intérêts culturels et de l'environnement.
- Un plan de dynamisation touristique de Sierra Espuña, dans le but d'arriver à développer le tourisme dans la Comarca .
- Un système de qualité touristique dans les espaces naturels protégés espagnols, dans le but d'améliorer la qualité des visites et d'augmenter la satisfaction des visiteurs, tout en assurant la conservation et un développement durable.

Le plan d'accueil du public

La forte influence des visiteurs peut créer des tensions entre les activités pratiquées et les objectifs de conservation du parc. Ainsi, le plan d'accueil du public a pour objectif de les réduire et comprend :

- La conception et l'aménagement des équipements et infrastructures pour l'interprétation, l'information et l'éducation à l'environnement.
- La définition et la réglementation des usages en

- relation avec les activités touristiques dans le cadre du PORN.
- Des pistes pour proposer des opportunités socio-économiques aux riverains du Parc régional.

Le service de communication

Les visiteurs peuvent venir s'informer au centre "Ricardo Cordoní". Il y a tout un dispositif pour l'éducation à l'environnement, ainsi que des bulletins d'information, un programme hebdomadaire radiophonique, et des plans et guides du parc.

Les suggestions et plaintes les plus communes sont le bruit dans les zones de loisirs ; une plus grande surveillance pour éviter le dépôt d'ordures, le braconnage... ; l'interdiction de chemins aux véhicules ; et des félicitations pour l'état de conservation de l'environnement.

Les enquêtes ont révélé que 80% des visiteurs sont venus plus d'une fois dans le parc. Les visiteurs évaluent positivement les installations et les services disponibles. La majorité des visiteurs considèrent que leur visite s'est avérée très satisfaisante.

Vers un grand ensemble d'aires protégées dans le centre de Murcie

Actuellement, l'environnement murcien dispose de puissants outils de gestion qui sont renforcés avec les directives européennes habitats et oiseaux. Sur cette base, on peut constituer un grand ensemble d'espaces protégés dans la zone centre de la Région de 42 000 ha. Cet espace est formé par le Parc régional de Sierra Espuña, le paysage protégé Barrancos de Gebas, la ZPS (Zone de protection spéciale, Directive oiseaux) del Llano de las Cabras et la ZPS de las Sierras de Burete, Lavia y Cambrón.

PRESENTATION DU PLAN SECTORIAL DE ORDENACIÓN FORESTAL (PSF) : PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER *Juan de Dios Cabezas (Région autonome de Murcie)*

Rappel du PORN

- Les objectifs indiqués par le PORN pour le plan d'aménagement forestier (PSF) sont :
- La durabilité des ressources forestières.

- L'évolution vers des systèmes plus matures et stables.
- La diversité de la faune et de la flore.
- La compatibilité de la conservation et de l'exploitation forestière.

Les plans d'aménagement

Voici l'historique des plans d'aménagement modernes :

- Projet d'aménagement réalisé 1943 et approuvé en 1949.
- Plan spécial 1950-1960.
- Première révision en 1966.
- Plan spécial 1967-1977.
- Seconde révision en 1977.
- Plan spécial 1977-1987.
- Plan d'aménagement forestier (PSF) en 2002.

La méthode d'aménagement suivie jusqu'à présent est celle de l'aménagement forestier par parquets. Une partie représentant un quart de la parcelle est coupée à blanc tous les 25 ans (rotation de 100 ans). A la fin du cycle, chaque parcelle se trouvait divisée en 4 peuplements forestiers homogènes. L'application de cette méthode sur de grandes superficies a conduit à l'obtention de peuplements homogènes.

Le PORN souhaiterait que la conduite sylvicole soit différente. Le plan d'aménagement forestier de Sierra Espuña définit la façon dont vont être gérées les différentes ressources naturelles, et décrit ce qui doit être entrepris pour atteindre les objectifs. Il comprend un état des lieux (environnement, aspects réglementaires, contexte socio-économique du parc) et une planification des interventions à réaliser :

- Zonage du massif.
- Détermination des objectifs.
- Planification à long terme ou Plan général.
- Planification à moyen terme ou Plan spécial (10 ans).
- Planification annuelle.

Un SIG appelé IFMS (*Integrated Forestry Management System* — Système de gestion forestière intégrée) fait partie des outils d'aide à la décision pour la gestion durable du parc.

Le parc est divisé en unités administratives. Le premier niveau est la "division forestière". Chacune est divisée en *carteles* qui correspondaient à des unités de production. Chaque *cartele* est composé d'un ou plusieurs *cantón* qui sont les unités d'inventaire homogène. L'idée est de pouvoir gérer la forêt dans le détail avec un zonage fin qui limite les possibilités d'erreur. Ainsi, l'unité de gestion pour respecter les recommandations du PORN est le *cantón*.

L'objectif du nouvel aménagement forestier

Le traitement des peuplements forestiers qui permet d'atteindre les objectifs affichés doit être durable et assurer à tout moment la protection souhaitée, limiter l'érosion, mais aussi ne pas altérer les paysages. Il ne s'agit pas d'obtenir un peuplement équienne artificiel où ne pourraient cohabiter les espèces arborées, arbustives et herbacées. Le peuplement considéré comme optimum pour répondre aux différentes fonctions du parc doit être multispécifique et de structure irrégulière.

En fonction des caractéristiques de l'essence principale et de l'état du peuplement, il a été choisi d'opter pour un stade intermédiaire d'irrégularité : la structure irrégulière par bouquets.

Le but de l'aménagement forestier est que le massif homogène et régulier devienne un massif non équienne de structure irrégulière. Cela implique l'ouverture de clairière et des coupes de régénération. L'impact visuel du travail sera moindre. La surface moyenne de travail sera de 0,5 ha. 54 % du parc est constitué de forêts de réserve où il y aura juste des coupes d'amélioration.

La compatibilité avec les mesures de protection

Le Plan général est à la base de toute la planification des actions dans le parc. Il suit les directives du PORN. Il établit que le Plan sectorial d'ordenación forestal (Plan d'aménagement forestier) est l'outil de base pour la planification et la gestion des ressources forestières. Les directives du PRUG sont suivies dans la Planification annuelle. Dans certains Sites d'intérêt communautaire (LIC) du parc, les interventions incompatibles avec les objectifs de conservation peuvent être empêchées ou aménagées.

La planification prend en compte le plan de suivi écologique pour qu'il n'y ait pas d'impact négatif sur la faune protégée, en particulier sur les espèces des ZPS (ZEPA). Les plantes protégées sont localisées pour qu'elles ne soient pas les endommagées lors de l'exécution des travaux sylvicoles. De même, les interventions sont aménagées dans les forêts particulières ou dans les ripisylves. 20 % de chaque *cantón* évoluera sans interventions sylvicoles.

Il est estimé que la réduction des actions pourrait augmenter la diversité spécifique. Les résultats ne sont pas encore connus.

L'inventaire forestier permet un suivi des variations

écologiques suite aux traitements sylvicoles. Cela peut éventuellement induire des modifications lors des interventions les années suivantes pour être en accord avec les objectifs du PORN.

Discussion

Plus on perturbe les peuplements de pin d'Alep, mieux ils réagissent. Certains souhaiteraient une rotation de 50 ans au lieu de 100-120 ans. On ne peut pas fixer un temps de rotation a priori. Nous préférons plutôt une action par unité spatiale et non par temps de rotation. L'adaptation de la gestion sur le terrain ne doit pas seulement être théorique.

Comment se vend le bois ? Personne ne sait actuellement comment faire administrativement car tous les ingénieurs qui avaient la charge de la vente de bois sont à la retraite. Cependant même si le parc gagnait de l'argent, il n'en bénéficierait pas (l'argent va dans un fonds unique de l'administration de la Région).

Sur le site pilote de RECOFORME, la propriété est à 20 % privée et à 80 % publique.

Le budget du parc a baissé en 2004 et devrait diminuer encore en 2005. La Communauté autonome de Murcie augmente ses dépenses (notamment pour la santé publique). Nous disposons maintenant de 6 millions € pour la gestion forestière, et celle de la faune et de la flore. Auparavant la gestion forestière disposait pour elle seule du même budget. Le parc n'est pas autonome financièrement.

Les débouchés économiques de l'exploitation forestière sont les planches de bois de qualité et l'aggloméré. L'arrivée des nouveaux pays de l'Union européenne va changer le marché. Le bois qui arrive coupé au port de Valence est moins cher que celui produit à Murcie (18 à 24 €/m³).

Les structures agricoles sont très puissantes. L'apiculture se développe pour recevoir des subventions. Traditionnellement à Murcie, on cultive des plantes aromatiques pour les huiles essentielles.

PRESENTATION SUR LE TERRAIN D'UNE ZONE TRUFFIERE

Mario Honrubia (Université de Murcie)

Dans les zones truffières, il y a peu de végétations à cause de la présence du mycélium.

Il s'agit ici d'une zone de protection prioritaire. Le potentiel mycologique est étudié en collaboration avec

le Ministère régional de l'environnement dans le but de réaliser un inventaire et envisager éventuellement une exploitation.

Les champignons sont importants pour les milieux. Ils sont le signe d'un écosystème en bonne santé.

L'intérêt pour la truffe dans Parc régional de Sierra Espuña n'est pas économique, mais de conserver des populations méridionales.

La fructification de la truffe a lieu quand il y a suffisamment d'eau (après un orage), c'est-à-dire quand les conditions sont adéquates (et pas uniquement en hiver comme c'est le cas en France).

Il faudrait saisir l'occasion d'une nouvelle sylviculture pour favoriser le développement des truffes.

PRESENTATION SUR LE TERRAIN DU SUIVI DES INSECTES

Diego Gallego (Université de Murcie)

La grande sécheresse en 1996 a été favorable au développement d'insectes perforateurs. Leurs dommages dans le massif forestier sont suivis.

Les insectes sont un indicateur de la qualité des écosystèmes forestiers. Il existe des phéromones pour contrôler un certain nombre d'entre eux.

La biomasse moyenne individuelle (BMI) des scarabées est utilisée comme indicateur de la qualité forestière. Le poids moyen des insectes est en relation directe avec les ressources disponibles dans leur habitat (elles sont plus importantes dans les forêts matures que dans les forêts jeunes).

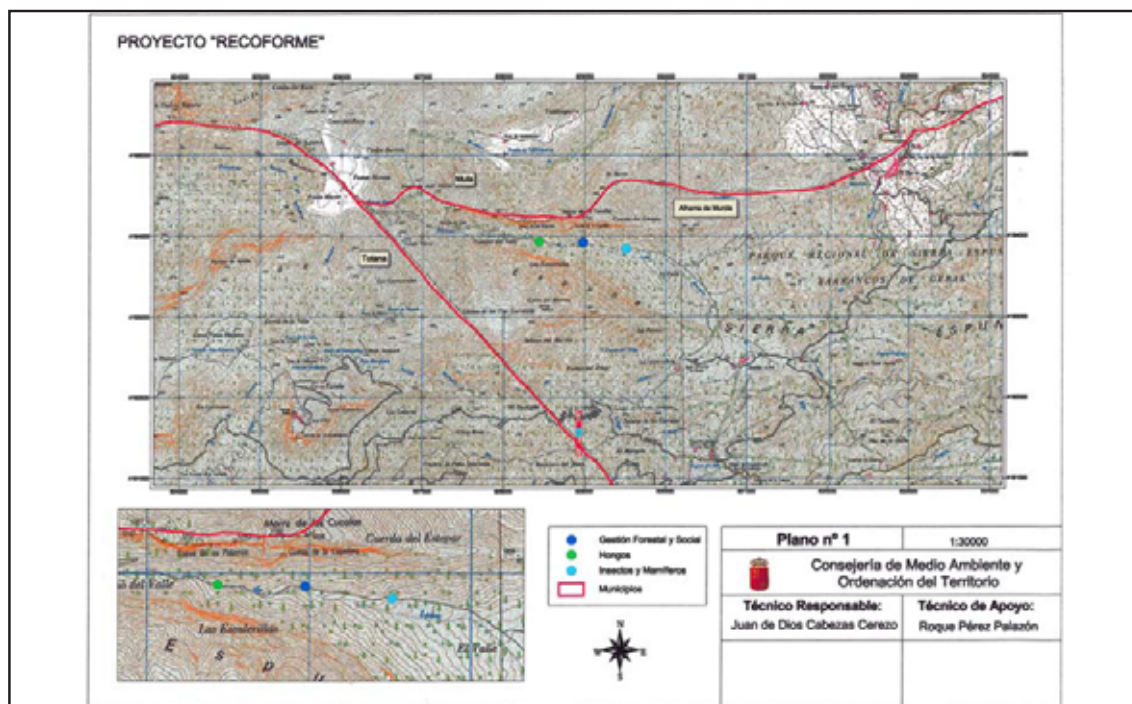
Un contrôle intégré des ravageurs et maladies est effectué. Les principaux sont les perforateurs (*Tomicus destruens*, *Orthotomicus erosus*), la chenille processionnaire (*Thaumetopoea pityocampa*) et la brûlure des pousses du pin d'Alep (*soflamado* dû à un champignon défoliateur : *Sirococcus conigenus*).

Pour contrôler ces maladies, on élimine les matériaux susceptibles d'être affectés et on utilise des pièges avec appât (en phase d'expérimentation).

La présence de la chenille processionnaire est cartographiée. A partir du degré 3, les traitements sont réalisés. L'intervention est systématique dans les zones destinées à accueillir le public (ZEUS : zonas de especial uso social).

Le suivi cartographique permet de raisonner les traitements et d'éviter qu'ils soient systématiques. Il permet d'en diminuer le coût.

Les interventions peuvent chimiques ou mécaniques (les arbres morts sont enlevés pour limiter le développement des insectes perforateurs). On installe des pièges tous les 100/200 mètres dans la zone à problème. Le réseau s'adapte à l'information reçue.



Localisation des sites visités

Le Parc régional de Sierra Espuña sert de référence sur les perforateurs pour comparer avec le reste de Murcie.

Les chenilles processionnaires ne sont pas traitées avec *Bacillus thurionas* car ce n'est pas ici efficace à 100 %. La politique est de réduire les applications de traitement. Certains produits ne sont d'ailleurs plus autorisés par l'Union européenne. Un seuil d'intervention doit être défini.

Le suivi des indicateurs de la santé des forêts est inspiré de ce qui se fait en Pologne.

Le PRUG autorise la conduite de recherches appliquées. On essaie de faire de la recherche dans le parc même si a priori cela ne fait pas partie de son rôle. Il se pose aussi la question de l'avenir de ces travaux. Certains devraient être pris en charge par des organismes de recherche d'ici 2 ans.

PRESENTATION SUR LE TERRAIN DU SUIVI DES VERTEBRES

Nestor David Yelo

Situation de la faune dans le Parc régional de Sierra Espuña : recherches appliquées à la gestion

A partir du PORN, il a été établi dans le PRUG un Plan de Investigación (Plan de recherche). Les objectifs de ce plan sont de connaître et d'évaluer les composantes de l'environnement, ses interactions, et d'établir des méthodologies pour le suivi des espèces. Cette connaissance est importante pour intégrer les actions de conservation de la faune dans la gestion du parc.

La mise en place des objectifs du plan de recherche à travers le développement du Programme de suivi biologique (2001-2004) ont eu les résultats suivants :

- Suivi des rapaces et de l'évolution de leur population : la population d'Aigles royaux (*Aquila chrysaetos*) est abondante et stable, le Grand duc d'Europe (*Bubo bubo*) est rare et sa population est en déclin, le Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*) est abondant et sa population est stable... De nombreux documents ont été produits au sujet de l'impact du développement des infrastructures, de la gestion forestière... sur les oiseaux. Les critères de conservation ont été intégrés dans le plan d'aménagement forestier (principalement dans les zones de nidification).
- Suivi des carnivores : problème d'accident de la route avec le blaireau (sa distribution est restreinte et l'espèce rarement rencontrée).
- Etude des chiroptères : la conservation des

mares est importante car ce sont des zones de chasse des chauves-souris. Ces études sont aux premiers stades, leurs zones de refuges ne sont pas encore toutes répertoriées.

- Etude des amphibiens en cours.

Un point à développer : la recherche intégrée à la gestion du parc

A partir des informations existantes et d'après les directives du plan de recherche du PRUG, on espère conduire des projets intégrant les travaux de recherche à ceux de la gestion, notamment de la gestion forestière et de l'accueil du public.

Le but est de prendre en compte les critères de conservation (zones de nidification, terriers...) dans la gestion forestière, mais aussi que les interventions sylvicoles aient un impact sur la biodiversité, l'abondance, et les comportements des carnivores.

La réglementation des activités et des accès, la signalisation, les campagnes d'information au sujet des chauves-souris et des amphibiens... sont des actions qui vont être menées à l'attention du public.

Des projets de modification des lignes électriques (pour la protection des rapaces), pour limiter la mortalité liée aux routes, pour la conservation des mares (amphibiens) et des refuges pour les chauves-souris... sont en cours.

Des recherches sur les rongeurs et la gestion des forêts du parc sont en préparation.

PRESENTATION DE LA STRATEGIE DE COMMUNICATION VERS LE PUBLIC

Catí Carrillo Sanchez (Parc régional de Sierra Espuña)

Peu de communications sont mises en œuvre car les questions à transmettre sont complexes et les gestionnaires des forêts n'aiment pas lorsqu'on interfère dans leur travail. De plus l'administration n'a pas l'habitude d'être transparente. Nous souffrons du manque de moyens pour mettre en œuvre cette communication.

La presse donne peu d'importance à la gestion de la forêt.

Néanmoins les gestionnaires croient de plus en plus qu'il faut communiquer. La société est de plus en plus sensible à l'environnement et son niveau culturel est

plus important. La mise à profit de la gestion peut passer par exemple par l'écocertification ou le protocole de Kyoto. Ainsi nous pourrions transformer un point faible (la communication) pour les gestionnaires en un point fort en saisissant les opportunités qui se présentent.

PRESENTATION DES TRAVAUX DE CERTIFICATION FORESTIERE

Ana Jimenez Jimenez (IBERSILVA)

Le concept de la gestion forestière durable

La gestion durable est un principe général, qui a été défini lors de la Conférence de Rio (1992) comme le moyen d'assurer le développement durable des activités humaines. Le développement durable a été popularisé par le "Rapport Brundtland" de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement qui a été soumis en 1987 à l'Assemblée générale des Nations unies. Il y a plusieurs variantes de la définition du développement durable, la plus commune et la plus simple est : "le développement durable doit satisfaire les besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs".

Le développement durable est un concept applicable à la gestion forestière, qui consiste à employer des techniques d'intervention équilibrées prenant en compte des objectifs économiques, écologiques et sociaux des forêts. Son origine est liée à la surexploitation des ressources dans les zones tropicales.

La notion de gestion forestière durable a été précisée, continent par continent, lors de différentes conférences qui se sont tenues durant la première moitié des années 90 et qui ont donné naissance à différents processus :

- Helsinki pour l'Europe.
- Montréal pour l'Amérique du Nord.
- Tarapoto pour l'Amérique Latine.

La certification forestière est le processus par lequel on certifie qu'un gestionnaire a une pratique durable de gestion à partir d'une série de principes, de critères, et d'indicateurs préalablement déterminés.

Les différents schémas de certification

PEFC : Programme for Endorsement of Forest Certification (Programme de reconnaissance des certifications forestières)

PEFC, processus européen de gestion forestière

durable est basé sur les conférences de Strasbourg (1990), Helsinki (1993), Lisbonne (1998) et a été mis en place en 1999. Il est composé d'une certification individuelle, de groupe et régionale, ainsi que de la chaîne de contrôle des flux de bois de la forêt jusqu'au consommateur final.

La certification PEFC s'inscrit dans la démarche de normalisation ISO et elle est délivrée par des organismes certificateurs indépendants accrédités par un organisme officiel.

Le PEFC définit six critères :

- Le maintien des capacités de production biologique.
- Le maintien du bon état sanitaire.
- La satisfaction de la fonction de production de bois.
- Le respect de la biodiversité.
- La protection du sol et des eaux.
- La fourniture des diverses "aménités" (accueil, paysage...).

FSC : Forest Stewardship Council (Conseil international de gestion forestière)

Le schéma FSC, apparu en 1993 au Canada, est basé sur la conférence de Rio. Il s'agit d'une certification individuelle ou de groupe. Les organismes de certification sont accrédités par le FSC international.

Le certificat FSC est délivré par le Conseil international de gestion forestière (FSC). Le FSC a fixé des principes et critères portant sur l'exploitation des forêts suivant des critères écologiques et sociaux.

Des sociétés de certification indépendantes se chargent de vérifier régulièrement les exploitations forestières concernées. Un produit en bois ne peut porter le label FSC que si le bois provient bien d'une forêt FSC. Toute entreprise transformant le bois d'une forêt FSC doit donc aussi être certifiée. La traçabilité du label est donc assurée jusqu'à la forêt.

Les dix principes du FSC sont :

- L'aménagement forestier doit respecter les lois nationales, les traités internationaux et les principes et critères du FSC.
- La sécurité foncière et les droits d'usage à long terme sur les terres et les ressources forestières doivent être clairement définis, documentés et légalement établis.
- Les droits légaux et coutumiers des peuples indigènes à la propriété, à l'usage et à la gestion de leurs territoires et de leurs ressources doivent être reconnus et respectés.
- La gestion forestière doit maintenir ou améliorer le bien-être social et économique à long

terme des travailleurs forestiers et des communautés locales.

- La gestion forestière doit encourager l'utilisation efficace des multiples produits et services de la forêt pour en garantir la viabilité économique ainsi qu'une large variété de prestations environnementales et sociales.
- Les fonctions écologiques et la diversité biologique de la forêt doivent être protégées.
- Un plan d'aménagement doit être écrit et mis en œuvre. Il doit indiquer clairement les objectifs poursuivis et les moyens d'y parvenir.
- Un suivi doit être effectué, afin d'évaluer les impacts de la gestion forestière.
- Les forêts à haute valeur pour la conservation doivent être maintenues. La gestion de ces forêts doit toujours être fondée sur un principe de précaution.
- Les plantations doivent compléter les forêts naturelles, mais ne peuvent pas les remplacer. Elles doivent réduire la pression exercée sur les forêts naturelles et promouvoir leur restauration et leur conservation. Les principes précédents s'appliquent également aux plantations.

Analyse de l'état initial de la situation du parc : élaboration du cadre de la caractérisation du pin d'España et de la certification forestière dans le Parc régional de Sierra Espuña

Objectifs

Les objectifs sont :

- D'analyser la pertinence de la certification forestière dans les espaces forestiers à haute valeur écologique et sociale.
- De conseiller les travaux de mise en place d'un système de gestion forestière durable.
- D'analyser la viabilité technique, économique et commerciale d'un label sur le bois.

Méthodologie

Le travail a lieu en plusieurs étapes :

- Analyse préalable de la documentation.
- Analyse des objectifs, critères et indicateurs.
- Vérification des indicateurs sur le terrain.
- Analyse des résultats :
 - ♦ Il y a un déficit technique de gestion et un non respect de la réglementation (par exemple celui du contrôle cynégétique).

♦ Des points de PEFC et FSC ne sont pas respectés :

- ♦ Mise en place d'aspects nouveaux de gestion (par exemple inventaire des écotones).
- ♦ Mise en place des processus de contrôle et développement pour la création de registres (par exemple suivi normalisé des dommages provenant des interventions forestières).

Le système de gestion forestière durable (GFS)

Le développement durable a pour conséquence une efficacité technique et le respect de la réglementation, indépendamment du système de certification.

Pour certifier la gestion forestière durable du parc, on doit au préalable élaborer et mettre en place un système de gestion forestière durable (GFS : Gestión forestal sostenible) intégré, qu'il soit PEFC ou FSC. Le système de GFS doit corriger les déficiences et les non conformités détectées et assurer la normalisation de la gestion en adaptant les documents techniques.

Dans le cas où une valorisation commerciale du bois de pin d'Alep serait souhaitée, il serait préférable d'utiliser un label de qualité.

La certification collective des forêts des parcs naturels de Murcie est jugée intéressante. Il n'est pas recommandé d'aborder les processus de certification collective en incluant l'ensemble des propriétés publiques et privées.

Elaboration et mise en place du système de gestion forestière durable (GFS) dans le Parc régional de Sierra Espuña

Il s'agit de favoriser la multifonctionnalité, de normaliser les interventions, et de définir les responsabilités.

Les principes d'intervention

Les principes d'intervention sont :

- La modification et l'adaptation des documents techniques existants.
- L'élaboration des procédures et autres documents nécessaires.
- Le développement d'un plan de formation et de

sensibilisation.

- La rédaction d'un rapport sur la correspondance entre les indicateurs des deux schémas de certification (PEFC, FSC) et chacun des éléments existants de la gestion.
- Le suivi et le contrôle du fonctionnement du système de gestion forestière durable (GFS) mis en place.

Le système de GFS du Parc régional de Sierra Espuña

Il s'agit d'un outil de travail pour systématiser et structurer les pratiques en place qui sont sensées remplir les exigences des certifications PEFC et FSC. Il comprend les objectifs de la GFS et les directives pour les atteindre.

La structure du système de GFS

La structure du système de gestion forestière durable est pyramidale, comme les systèmes de certification ISO 9000 et ISO 14000. Ce système est composé :

- Du manuel de GFS qui décrit le système.
- Des procédures qui expliquent la façon de conduire une activité.
- De la documentation opérationnelle composée de documents de travail détaillés.
- Des registres qui rassemblent les résultats atteints.

Les engagements

Les engagements suivants ont été pris :

- Que le plan technique de chasse soit en conformité avec le PORN (délai de 5 ans).
- Etre en conformité avec les standards de FSC (15 ans).
- Ne pas faire des activités ouvertement contraires aux standards de FSC dans les autres zones forestières appartenant à la région ou gérées par le parc hors du parc.
- Améliorer continuellement la sécurité du travail.

Juan de Dios Cabezas :

Un préaudit a été conduit pour savoir à quoi sert la certification. Elle est utile pour la communication vers la société. L'objectif n'est pas l'augmentation du prix du bois, mais de montrer à la société que la gestion est de qualité. On participe à plusieurs systèmes de certification : PEFC est le plus simple et FSC prend plus en compte les aspects sociaux. Le principe de la gestion

durable est dans ces deux systèmes. Le choix entre les 2 se fera après. Dans la logique du parc, le choix de FSC serait le plus pertinent. Jusqu'à présent le public perçoit bien ce travail.

Discussion sur divers points

La gestion test a commencé il y a un an dans des parcelles. Ce modèle est-il viable ? Correspond-t-il à aux attentes ? Il est estimé qu'une structure irrégulière sera obtenue à partir d'une structure régulière.

Au sujet de la lutte contre les incendies, il existe des pare-feux et des points d'eau dans les parties élevées. Il n'est possible d'agir que sur 5-7 % du territoire pour que cela reste viable financièrement. Les rémanents broyés ont un effet différent sur la régénération, mais également un coût.

COMPTE RENDU DETAILLE DES DEBATS

MURCIE (ESPAGNE) VENDREDI 12 NOVEMBRE 2004

Le thème dominant du site pilote de la Communauté autonome de Murcie est la gestion forestière durable pour la diversité biologique dans le Parc régional de Sierra Espuña et les aires protégées du centre de Murcie : modèles dynamiques d'aménagement local des espaces naturels publics.

Jean Bonnier :

Il s'agit de mettre en commun ce que nous avons retenu de la visite du site pilote de la veille. Chaque participant évoquera le point qui lui a paru le plus intéressant et bien sûr pourra poser les questions utiles pour le groupe. On explorera ensuite les aspects qui nous rassembleraient.

Isabel Moreira da Silva :

Je suis satisfaite de la gestion forestière du Parc régional de Sierra Espuña qui a été présentée. Les aspects environnementaux sont bien pris en compte. J'aimerais connaître les résultats des études sur les coupes quand ils seront disponibles.

Je ne crois pas qu'il puisse y avoir de grands incendies. J'aimerais en savoir plus à ce sujet.

Carlo Bifulco :

Je constate une grande capacité à faire des aménagements malgré la rigidité de l'administration.

J'ai bien perçu les présentations qui ont été faites, notamment au sujet du contrôle des insectes et des données scientifiques à ce sujet.

La forêt paraît jeune. Est-il prévu dans le plan d'amé-

nagement des peuplements plus vieux et des futaies ?

Daniel Vallauri :

Il y a une approche originale de la gestion forestière. Le centre d'information pour le public sur la forêt m'a beaucoup intéressé, tout comme l'approche pluridisciplinaire ancrée dans le territoire.

Les aspects économiques ont été moins abordés.

Paola Conti :

Je suis naturaliste. Je m'intéresse aux indicateurs d'évolution des forêts et de la faune. Un échange d'expérience entre le Parc national du Vésuve et le Parc régional de Sierra Espuña sur ces points serait enrichissant.

Jean Bonnier :

J'ai le sentiment que l'administration du parc met la Sierra Espuña en scène pour le public. Le côté pédagogique est bien développé. De plus je constate une pratique effective de la pluridisciplinarité.

Des choses formidables ont été faites par Cordoníu, il y a 120 ans. Il faudrait, selon moi, les mettre davantage en valeur.

Paola Savini :

J'ai trouvé intéressant les liens étudiés entre la sylviculture et les invertébrés. L'Ombrie a également des objectifs de diversification. Nous souhaiterions mieux connaître les méthodes de Murcie.

Y a-t-il des indicateurs évaluant les impacts économiques sur la forêt ?

Lucia Ghetti :

Je souhaiterais connaître les effets des interventions

sylvicoles sur la faune. L'Ombrie travaille sur ce point. Les coupes dérangent-elle la faune ou sont-elles génératrices de biodiversité ?

Francesca Pierini :

Il y a beaucoup de points communs avec l'Ombrie au niveau des techniques d'aménagement forestier. Par contre il y a des nouveautés pour nous : comme la certification forestière. Je pense que c'est une chance à saisir.

L'objectif de RECOFORME est l'échange entre les pays pour améliorer la gestion du patrimoine forestier. C'est effectivement le cas, alors que je n'en étais pas persuadée au début.

Jean-Michel Pirastru :

Le Parc régional de Sierra Espuña avec son équipe pluridisciplinaire est un aboutissement de ce qui pourrait arriver un jour dans les Alpilles. J'espère que nous arriverons à faire de même.

Je ne suis pas sûr d'avoir bien compris les conditions climatiques, mais je suis pessimiste au sujet des incendies car les peuplements sont denses et très inflammables.

Envisagez-vous une coupure sylvopastorale pour obtenir une mosaïque de pelouses sèches dans le cadre de Natura 2000, malgré les problèmes d'érosion ?

Y a-t-il des cultures cynégétiques ? Le monde de la chasse et agricole pourraient entretenir des coupures de combustibles.

Par rapport à la cascade d'objectifs présentée, il s'agit d'une démarche descendante qui peut être efficace, mais n'envisagez-vous pas une démarche ascendante où vous feriez remonter les souhaits des acteurs ?

Jorge Suarez :

Les échanges sont une bonne chose, même entre régions espagnoles où ils sont rares.

Pour un forestier espagnol comme moi, le Parc régional de Sierra Espuña est l'exemple célèbre et vivant que l'on peut recréer un espace nouveau à partir de zones extrêmement dégradées.

Les bio-indicateurs m'ont également paru très intéressants.

Comment est envisagée la restauration de l'environnement après les incendies ? Au niveau du risque incendie, quelles sont les causes (foudres, zones agricoles) ? Y a-t-il un système de surveillance ?

Elena Arnau Tena :

Une équipe pluridisciplinaire est impliquée dans la gestion du territoire. Quel sera son avenir si le gestionnaire change ? Comment faire pour que le travail entrepris ne soit pas recommencé à zéro lorsque le prochain

gestionnaire arrivera, comme c'est trop souvent le cas.

Y a-t-il un plan de prévention des incendies ?

Américo Carvalho Mendes :

L'équipe est composée de techniciens et de nombreux sous-traitants. Ce modèle peu courant est intéressant.

Je constate un effort de communication. Quels sont précisément vos mécanismes de communication ?

Je n'ai pas bien compris le statut de l'équipe du parc. Les motivations du personnel sont liées aux incitations parmi lesquelles il y a leur statut.

Pour le moment, il n'y a pas de problème d'argent, mais l'avenir n'est pas certain pour toutes les lignes budgétaires. Un parc sans autonomie financière peut devoir faire face à des problèmes. La condition nécessaire à l'autonomie est de trouver des nouvelles sources de revenu. Le personnel a-t-il des motivations pour être actif à ce sujet ?

Une grande tragédie au 19^e Siècle (inondations) a déclenché des réformes dans région de Murcie qui ont abouti au reboisement de la Sierra Espuña. Au Portugal, il y a eu une tragédie en 2003 (incendies) : il semblerait malheureusement que l'opportunité pour réformer le secteur forestier n'ait pas été saisie.

Turgut Celikkol :

Y a-t-il une section d'animation dans l'équipe et une section s'occupant du sylvopastoralisme ?

S'il y a des problèmes budgétaires, il faut solliciter le travail bénévole (avec des étudiants par exemple).

Il faut développer des projets pour gagner de l'argent, comme la production d'huiles essentielles de romarin.

Existe-t-il un dispositif de lutte contre les incendies ?

Des innovations agricoles comme l'introduction de races d'abeille améliorées seraient positives.

Des travaux sylvicoles sont nécessaires : il faut couper les peuplements denses. Sinon ceux-ci vont devenir faibles et au premier accident (tempête, neige), il y aura des chutes d'arbres.

Il ne faut pas se perdre dans la gestion de la biodiversité. L'important est la lutte contre l'érosion et les incendies. Il faut d'abord protéger la forêt. Si la société souhaite que le parc protège une espèce en particulier, il faut de l'argent supplémentaire de l'extérieur pour cela. Cela ne doit pas être pris sur le budget du parc, car ce n'est pas, selon moi, sa mission première.

Juan de Dios Cabezas :

Le territoire doit être abordé avec une vision intégratrice. La politique forestière méditerranéenne ne doit

pas être sectorielle. Il ne s'agit pas seulement de protéger le territoire, mais le patrimoine.

Nous pensons que le gestionnaire peut être la colonne vertébrale du territoire. C'est le schéma de base du Parc régional de Sierra Espuña.

Nous avons des obligations de protection (une loi nous demande de conserver, et d'encourager les recherches dans le parc).

L'administration et les responsables politiques perturbent la gestion. Ils ne pensent pas ce qui est le mieux pour le territoire, mais ce qui est le mieux pour les personnes qui décident. Je trouve cela absurde.

Le gestionnaire devrait avoir un rôle de tutelle. Il doit s'agir d'un professionnel dynamique intégrant le contexte social.

Le PRUG (Plan rector de uso y gestión : Plan directeur de gestion) a beaucoup été débattu. Il est intéressant, mais on n'arrive pas à le mettre en œuvre. Il y a des problèmes financiers car personne n'y croit, mais aussi un problème de communication vers la société. Nous avons cependant jusqu'à présent suivi les recommandations du PRUG.

La gestion intégrale n'est pas la superposition de plusieurs couches. Le plus important est la stratégie de motivation des équipes.

On a tendance à répéter des scénarios basés sur une approche forestière. De plus nous manquons de réfé-

rences et de "tuilage" entre gestionnaires.

Nous n'avons pas eu le temps hier d'aborder le thème des incendies. 50 % du plan de prévention contre les incendies a effectivement été fait. Nous cherchons beaucoup de modes de financement. Le problème est récurrent : nous avons un programme, mais pas de moyens pour le mettre en œuvre.

Nous avons commencé un travail en économie forestière. Cependant nous ne pouvons pas nous perdre dans des modèles économiques complexes.

Au sujet des peuplements matures : on veut donner du temps à la nature. On veut laisser une partie du territoire sans intervention sylvicole pour connaître ce qui va se passer.

La certification fournit des indicateurs mieux compris par le public et les gestionnaires qui nous suivront. Il ne s'agit pas d'une certification pour augmenter le prix du bois. Nous pensons que la société va comprendre cette certification, mais aussi par son biais, que nous faisons un travail de qualité.

Le Parc régional de Sierra Espuña est une référence pour l'Espagne. On utilise son image. Il correspond à la réponse de la société pour se protéger contre l'érosion. Pourquoi ne pas demander à ce qu'il soit classé patrimoine de l'humanité ?

La chasse est gérée indépendamment du reste du parc, ce qui est problématique. Les mouflons à manchettes ont un grand intérêt esthétique et cynégétique,



Sommets de Sierra Espuña

mais gênent la sylviculture et le pastoralisme (le pastoralisme est interdit dans le parc à cause des mouflons et du transfert de maladies).

Pour les suivis écologiques, nous connaissons l'état initial. A partir de maintenant on pourra mesurer l'évolution. L'influence sur les populations de carnivores ou de rapaces n'est pas connue. Pour protéger une espèce, il faut aménager ses espaces (comme les clairières). C'est une question complexe, et il n'y a pas de réponse à court terme.

Le centre d'interprétation est un des outils de notre communication. Les animateurs de ce centre sont essentiels. Il est important de savoir comment les techniciens considèrent la communication.

Il y avait un projet de création d'un réseau de vergers traditionnels dans le parc : j'y ai renoncé à cause des 1 200 mouflons "ravageurs". Il faudrait diminuer leur densité avant de s'engager dans ce projet.

La coopération entre régions espagnoles est importante. Il y a eu beaucoup de recherche sur les incendies à Valence et leur modèle "incendie" pourrait nous servir. Les incendies dans le Parc régional de Sierra Espuña ont pour point de départ les routes et les lignes électriques.

Les mécanismes de sous-traitance sont importants. L'entretien, l'éducation à l'environnement et la communication sont sous-traités. Cela pose un problème de statut. L'avantage est que nous pouvons choisir les personnes que nous employons, l'inconvénient est que ce ne sont pas des emplois permanents et il y a des problèmes de continuité.

Les acteurs participent à la gestion du parc à travers un Comité de direction (Junta rectora).

Le bulletin d'information concerne les citoyens vivant près du parc. Il faudrait quelque chose de plus simple abordant la gestion du parc et non la politique générale de la région.

La loi nous interdit de vendre des produits naturels du parc. Que se passera-t-il dans 10 ans quand il n'y aura plus d'argent. Faudra-t-il payer pour entrer ? Actuellement, on paye pour les services d'un guide, le parking, mais pas pour entrer.

Jean Bonnier :

A l'évidence, le problème des incendies inquiète tout le monde. A ce sujet, il doit y avoir plus de réalisations sur le terrain qu'on en a vues.

Si la certification n'est pas intéressante pour augmenter le prix du bois, elle semble être un bon fil directeur pour la gestion et le suivi des contraintes administratives.

Sachant qu'il s'agit d'un parc, d'un endroit emblématique, propose-t-on des modèles de nouvelle gestion forestière ?

Francisca Baraza Martínez :

Le défi pour le gestionnaire est d'appliquer la certification comme fil conducteur. Le problème est de savoir comment on arrive à appliquer cette gestion dans les propriétés privées, d'autant plus qu'il n'y a peu de demande en bois et que la forêt en produit peu.

Ce modèle est-il adaptable aux forêts méditerranéennes ? Avez-vous des expériences à ce sujet ?

Paola Savini :

Dans notre projet en Ombrie, il y a beaucoup de forêts privées. Nous souhaitons planifier l'aménagement de cette zone et engendrer un dynamisme de développement durable.

Francisca Baraza Martínez :

Il n'est pas toujours possible d'avoir des subventions pour le domaine privé. Comment fait-on en France ?

Jean-Michel Pirastru :

Nous avons peu d'éléments sur la certification. Les Alpilles ne sont pas dans cette dynamique actuellement. Les interventions dans les forêts privées sont l'objet de nombreux débats : l'argent public doit-il subventionner à 100 % des travaux dans des propriétés privées ou les propriétaires doivent-ils contribuer financièrement à ces travaux ?

Dans le site pilote RECOFORME des Alpilles, le financement sera à 100 % dans les propriétés privées. Le CRPF (Centre régional de la propriété forestière de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur) n'arrive pas à motiver les propriétaires privés sur la prévention des incendies si les travaux ne sont pas financés à 100 %. Il faut rappeler aussi que la motivation et la réunion des propriétaires demandent un grand travail d'animation.

Isabel Moreira da Silva :

Dans le cadre du projet Interreg IIB Sudoe FOREMED, on essaie de promouvoir la certification auprès des propriétaires privés. Cela est difficile car les propriétés sont petites. Il faudrait d'abord les regrouper et ensuite déterminer les critères.

Il est difficile de convaincre les propriétaires qui n'exploitent pas leur forêt, d'entreprendre une gestion durable s'ils ne peuvent pas gagner de l'argent. Soit il y a de l'argent public pour faire cela, soit cela n'est pas possible.

Juan de Dios Cabezas :

Le PRUG prévoit un programme de coopération

avec le privé. Il faut trouver un mécanisme pour qu'il soit effectif. Les responsables politiques doivent assumer leurs décisions.

Daniel Vallauri :

Les indicateurs et la certification sont deux éléments différents.

Le suivi est un outil. Il y a de nombreuses évaluations réalisées à différentes échelles. Quels sont les indicateurs permettant de passer d'un niveau à un autre ?

L'étude des scarabées est utile à une petite échelle, mais beaucoup moins comme critère de certification. On ne peut pas donner aux propriétaires privés tous ces outils pour savoir s'ils doivent couper leurs arbres ou non. Il faut des indicateurs plus simples.

Jean Bonnier :

La vision de l'aménagement d'un massif forestier géré par un organisme public pourrait soit s'imposer, soit être proposée aux gestionnaires privés.

Juan de Dios Cabezas :

La négociation fait partie du processus de planification (PORN, PRUG, PSF...).

Il faudrait un mécanisme de communication entre les différents éléments de cette cascade de procédures. Il faudrait un schéma qui organise la prise de décision.

Jorge Suarez :

Il serait intéressant de savoir si on impose ou si on négocie. Cela dépendra des actions.

Jean-Michel Pirastru :

Dans les Alpilles, l'implication des élus locaux est importante. Cela légitime les actions et constitue une aide pour transmettre les idées de l'équipe technique. Quel est le rôle des élus dans le Parc régional de Sierra Espuña ?

Juan de Dios Cabezas :

Il y aurait un pas à franchir. L'objectif serait que les techniciens mobilisent les élus pour transmettre l'information. Mais les élus sont loin des préoccupations de la protection de la nature et de la gestion forestière. La forêt est souvent perçue comme empêchant le développement local. La loi de la protection de la nature prédomine sur les règlements d'urbanisme municipaux. Pour le moment aucun élu ne perçoit la conservation comme une opportunité.

Francisca Baraza Martínez :

Les sites pilotes de RECOFORME sont différents et adaptés à leur contexte, mais il y a toujours la volonté de résoudre les problèmes identifiés.

Le succès de la gestion d'un territoire est basé sur trois axes fondamentaux :

- La planification.

- L'équipe.
- Les acteurs (propriétaires, élus...).

Il faut faire attention à ce que le modèle de développement de Sierra Espuña ne soit pas un îlot dans le reste du territoire de Murcie.

Les aides financières pour l'environnement ne sont pas compétitives par rapport à celles provenant d'autres secteurs (tourisme, agriculture, industrie...). Il faut intégrer cette composante économique, sinon la gestion va nous échapper. Comment faire ?

Jean Bonnier :

Nous soulevons ici le problème de l'intérêt général et du long terme par rapport au court terme et aux intérêts privés.

Il faut souligner le caractère exceptionnel des territoires concernés par le projet RECOFORME. On n'est pas en situation de conduire les mêmes politiques indifféremment à travers tous les territoires.

Peut-on se contenter de sélectionner des territoires et y concentrer nos actions, et laisser de côté le reste ; ou bien peut-on considérer que ces lieux sont-ils des modèles pour développer le reste des territoires ?

Le succès du Parc régional de Sierra Espuña nécessiterait l'association des communes au parc. Cela montre l'intérêt d'une équipe dynamique et très communicante.

Turgut Celikkol :

L'argent est une condition nécessaire à la réussite.

Francisca Baraza Martínez :

Nous gérons des territoires privilégiés. Les moyens destinés au Parc régional de Sierra Espuña ne sont pas affectés à d'autres forêts. Cela serait pourtant bien pour elles. Nous avons alors l'obligation d'être un laboratoire d'idée et une référence. Il faut rentabiliser l'argent public, et donc être utile pour les autres, sinon, cela n'a pas de sens.

On doit évaluer si nos démonstrations peuvent s'appliquer dans d'autres territoires. Le but n'est pas de faire une merveille uniquement dans le Parc régional de Sierra Espuña, mais de tester pour pouvoir appliquer ensuite ailleurs. Il faut évaluer les points forts et faibles du projet.

Carlo Bifulco :

Le Parc national du Vésuve a pour objectif de protéger un lieu qui ne l'avait jamais été jusqu'alors, mais aussi de disséminer des techniques nouvelles comme celles du génie biologique.

On dit que la forêt est multifonctionnelle, mais lorsqu'on aménage, on doit choisir les priorités par unité de territoire.

La forêt de production est gérée différemment de celle où l'on protège la biodiversité, de celle pour les loisirs et de celle pour lutter contre l'érosion. Parfois plusieurs objectifs peuvent être conduits dans un même lieu, mais ce n'est pas toujours possible.

La conduite d'une forêt jardinée n'est pas la plus rentable pour produire du bois. On doit décider de l'utilisation des territoires en fonction des objectifs choisis.

Francesca Pierini :

La sylviculture environnementale est plus chère que la sylviculture traditionnelle. La certification est plus facile dans les forêts publiques que dans les forêts privées.

La demande en bois des consommateurs est faible. Seront-ils prêts à payer plus si le bois est certifié ? Je n'en suis pas sûre.

Dans le Parc national du Vésuve, il est plus facile d'appliquer une valeur ajoutée sur l'agriculture que sur le bois.

Trouver des organismes certificateurs indépendants est un problème.

Paola Savini :

J'approuve ce qu'a dit Francisca Baraza Martínez. Je voudrais que chez nous, ceux qui s'occupent de l'environnement fassent de même.

L'aire protégée peut être un modèle dans certain cas. Mais les aires protégées sont figées. Du coup, ce modèle n'est pas transférable parce que les autres territoires sont dynamiques. L'aspect démonstratif est important car il peut améliorer l'image du territoire.

Je pense qu'on devrait réfléchir d'avantage sur la valorisation des produits forestiers dans le Parc régional de Sierra Espuña.

Chez nous, nous faisons des panneaux de fibres MDF (*Medium Density Fiberboard*) à partir du pin d'Alep. Il faudrait proposer des modèles économiques aux producteurs.

Juan de Dios Cabezas :

Les travaux de certification dans le Parc régional de Sierra Espuña ont permis de savoir ce qu'est la certification : elle sert surtout à certifier du bois. Mais cela aurait un sens si elle servait de base à la gestion du territoire.

En effet, le label pour le bois n'a pas pertinent ici. Néanmoins nous sommes actuellement dans une phase de compréhension de la certification.

Jean Bonnier :

La présence d'un massif emblématique doit avoir des retombées économiques sur les communes riveraines (restaurants, hôtels...). Cet aspect du tourisme n'a pas été évoqué. Il faut le prendre en compte.



Entrée du centre Ricardo Cordoniu - Parc régional de Sierra Espuña

Francisca Baraza Martínez :

La certification est d'origine anglo-saxonne et n'est pas adaptée aux particularités méditerranéennes. J'ai constaté la même chose lors du Congrès mondial des parcs à Durban (Afrique du sud). Il est nécessaire de faire reconnaître la vision méditerranéenne. Le monde est dominé par l'approche anglo-saxonne.

La Méditerranée est anthropisée. Le paysage et la culture sont plus importants que les arbres : notre vision est différente. Nos bois ne vont pas envahir nos marchés et cela ne nous intéresse pas. C'est pourquoi la certification n'est pas adaptée. Il nous manque un concept plus intégrateur et plus large.

Un des éléments clefs de la gestion des espaces protégés est le développement de laboratoires vivants qui sont des espaces de référence. Il ne s'agit pas de gérer une espèce précise, mais l'ensemble du territoire. La vision est différente dans les pays anglo-saxons où l'anthropisation est moindre.

Un espace protégé est un pôle d'attraction. L'attraction ne doit pas être seulement à l'intérieur du parc car il faut éviter d'en arriver à une invasion de visiteurs, mais également tout autour.

Américo Carvalho Mendes :

La certification est un processus dont l'objectif vise les biens et services marchands. Ici nous parlons de

biens et services non-marchands, ce qui n'est pas la même chose.

Jean Bonnier :

Le courant dominant est anglo-saxon et citadin. On se conforme ici à la règle qu'on semble avoir saisie. On pense ainsi donner la garantie de notre sérieux.

Américo Carvalho Mendes :

Cette certification sera affichée sur quel produit ?

Daniel Vallauri :

Je ne suis pas sûr que la certification soit faite pour faire plaisir à tout le monde. Il existe aussi des produits marchands en Méditerranée.

L'objectif n'est pas de certifier tous les espaces. Il existe d'autres moyens de certification via des labels. Il faut adapter ces outils à notre contexte.

Jean-Michel Pirastru :

Pour la certification des produits non-marchands en France, il y a le label "Parc naturel régional". Une charte est établie, puis les actions sont évaluées tous les 10 ans.

Juan de Dios Cabezas :

Je suis désolé, mais je n'ai pas le temps de vous informer sur nos travaux de prévention des incendies.

LISTE DES PARTICIPANTS

Pilar ARA LAZARO – Generalitat Valenciana
ara_pil@gva.es

Elena ARNAU TENA – VAERSA
earnaute@vaersa.org

Francisca BARAZA MARTÍNEZ – Région de Murcie
francisca.baraza@carm.es

Carlo BIFULCO – Parc national du Vésuve
carlo.bifulco@email.it

Jean BONNIER – AIFM
jean.bonnier@aifm.org

Sophie BONNIER

Menchu CABANES SÁNCHEZ – VAERSA
apene_teno@vaersa.org

Juan de Dios CABEZAS – Région de Murcie
juand.cabezas@carm.es

Cati CARRILLO SANCHEZ – Parc régional Sierra Espuña

Americo CARVALHO MENDES – Université Catholique Portugaise
amendes@porto.ucp.pt

Fernando CATALÁ MIÑANA – VAERSA
fcarala@vaersa.org

Turgut CELIKKOL – AIFM
ankaratema@yahoo.com

Antonio COBO – IBERSILVA
antocopo@yahoo.es

Paola CONTI – Parc national du Vésuve
pconti@parconazionaledelvesuvio.it

Bruno DEL VITA – Parc national du Vésuve
bdelvit@tin.it

Maria Luisa Durán HERNANDEZ MORA
Région de Murcie
marial.duran@carm.es

Santiago FLOR COMADIO – Direction Générale de l'environnement (Murcie)

Diego GALLEGGO – Université de Murcie

Lucia GHETTI – Région Ombrie
lghetti@yahoo.it

Mario HONRUBIA – Université de Murcie

Ana JIMENEZ – IBERSILVA
ajimenez@ibersilva.es

Nicola MIRANDA – Parc national du Vésuve
gwnmir@tin.it

Isabel MOREIRA DA SILVA – Bajo Minho
isabel.ms@mail.telepac.pt

Charlotte ORDNER – AIFM
charlotte.ordner@aifm.org

Francesca PIERINI – Région Ombrie
agrimontane@regione.umbria.it

Jean-Michel PIRASTRU – Agence Publique Massif des Alpilles
jmp.agencepubliquemassifalpilles@wanadoo.fr

Denys POULET – AIFM
denys.poulet@aifm.org

Paola SAVINI – Région Ombrie
forestazione@regione.umbria.it

Jorge SUÁREZ – Generalitat Valenciana
suarez_jor@gva.es

Daniel VALLAURI – WWF-France
dvallauri@wwf.fr

Mario VELAMAZÁN – LATIZOL
m.velaros@dcsite.net

Nestor YELO VALERO – Parc régional de Sierra
Espuña dayelo@um.es

SOMMAIRE

Avertissement	3
Le programme Interreg IIIB Medocc	5
Le projet RECOFORME	7
Synthèse	11
Compte rendu de la visite du site pilote	19
Compte rendu des débats	29
Liste des participants	37
Sommaire	39



ASSOCIATION
INTERNATIONALE
FORÊTS
MEDITERRANÉENNES



Comunidad Autónoma
de la Región de Murcia



DGRF
Direcção-Geral dos Recursos Florestais
Ministério da Agricultura, Pesca e Florestas



GENERALITAT VALENCIANA



PARCO NAZIONALE
DEL VESUVIO



Regione Umbria



ASSOCIATION INTERNATIONALE FORÊTS MÉDITERRANÉENNES

14, rue Louis Astouin 13002 Marseille - France - Tél. : +33 (0)4 91 90 76 70 - Fax : +33 (0)4 91 90 71 62 email : info@aifm.org - Site internet : www.aifm.org